

# L'épargnant français, est-il passif ?

## Introduction

La Banque de France a publié récemment les chiffres de l'épargne des français pour Janvier 2022. Je vois avec stupéfaction l'encours des dépôts à vue, communément appelé comptes courants: €628 milliards.

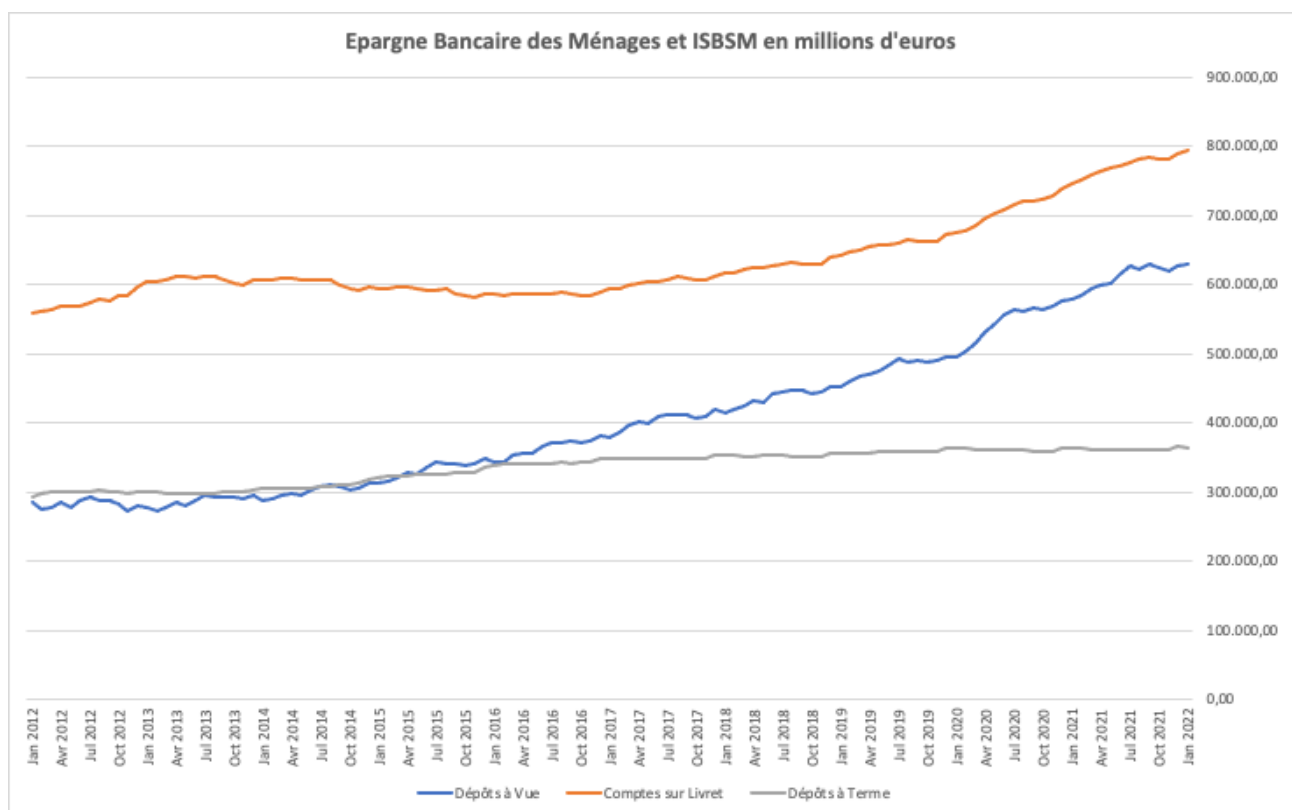
Rapporté à la population française, 67,8 mln d'après l'INSEE, chaque français détiendrait en moyenne €9.269 sur son compte courant. Si on exclut les moins de 15 ans, qui représentent 11.8 mln de français, cette moyenne représenterait près de €11.222 par résident. Comment se fait-il qu'une somme aussi élevée soit laissée oisive sur un compte courant qui n'offre aucune rémunération ? Pire encore, cet encours n'a cessé d'augmenter, €50,2 milliards sont venus s'ajouter en 2021.

Comment expliquer ce phénomène, alors que l'inflation bat des records suscitant des revendications fortes pour une plus grande protection du pouvoir d'achat, que l'Open Banking existe et que les régulateurs européens s'attèlent à créer un marché unique des services bancaires et financiers. L'objectif de cette note est de partager des pistes de réflexion.

## Répartition et évolution de l'épargne bancaire des français

A Janvier 2022 (source: [Banque de France](#)), les €1.788 milliards d'épargne bancaire des ménages et des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBSM) se répartit de la manière suivante:

- Encours des dépôts à vue: €628 milliards, soit 35% de l'épargne bancaire
- Livret d'épargne: €796 milliards, soit 45%
- Dépôts à terme: €364 milliards, soit 20%



Source: Banque de France

Quel que soit le type d'épargne bancaire, ils n'ont cessé de croître, plus de 62% en moyenne alors que la population française n'a augmenté que de 3.9% sur les 10 dernières années. Mais, il est intéressant de signaler plusieurs points.

# L'épargnant français, est-il passif ?

---

Cette croissance des encours est inégale. Effectivement celui des dépôts à terme est très faible comparativement aux dépôts à vue et aux comptes sur livrets.

	Dépôts à Vue	Comptes sur Livret	Dépôts à Terme
Variation en % Jan 2022 / Jan 2012	120%	43%	24%

Les comptes courants (dépôts à vue) rattrapent leur retard sur les livrets d'épargne. Peut être que le plafonnement des livrets réglementés (Livret A, LDDS, LEP etc) joue un rôle.

La pandémie a accéléré ce phénomène, mais elle n'explique pas tout. En effet, une note de la Banque de France publiée le 03 mars 2022 "L'impact de la crise du covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages en Janvier 2022" estime un surplus d'épargne financière des ménages de €175 milliards en 2021, après avoir été de €115 milliards en 2020. Cependant, elle s'inscrit dans une tendance de long terme, comme on peut le voir dans le graphe ci-dessus.

L'épargnant semble privilégier la liquidité de son épargne bancaire, puisque 80% de cette dernière est placée sur des dépôts à vue et des comptes sur livrets. Mais est-ce l'unique raison?

## Un manque de connaissance financière ?

Plusieurs études comme celles menées par Allianz en 2019 ou bien encore plus récemment la Banque de France, ont signalé un manque de connaissance financière des français. A défaut, il semble donc légitime que la garantie et la liquidité du capital soient privilégiées par l'épargnant.

Les acteurs les plus sophistiqués connaissent bien l'expression des marchés de capitaux: "there is no free lunch !" Il est nécessaire de faire un arbitrage entre la garantie, la liquidité et le rendement du capital. Aucun investissement ne peut bénéficier des trois critères à la fois. Mais les ménages français pensent différemment. A cet égard, les compagnies d'assurance vie ont peut-être leur part de culpabilité en ayant fait croire aux investisseurs qu'ils pouvaient bénéficier des trois critères à travers le fonds euros. La baisse des taux et Sovency II rappellent la réalité du marché.

Consciente de ces faiblesses, pour la 10ème édition de la Global Money Week organisée par l'OCDE du lundi 21 mars au dimanche 27 mars 2022 sur le thème « Bâtissez votre avenir, soyez malin avec votre argent ! », la Banque de France et les partenaires de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) se mobilisent dans l'objectif de transmettre aux plus jeunes et aux populations les plus fragiles les bases nécessaires à la gestion d'un budget, des finances personnelles ou professionnelles.

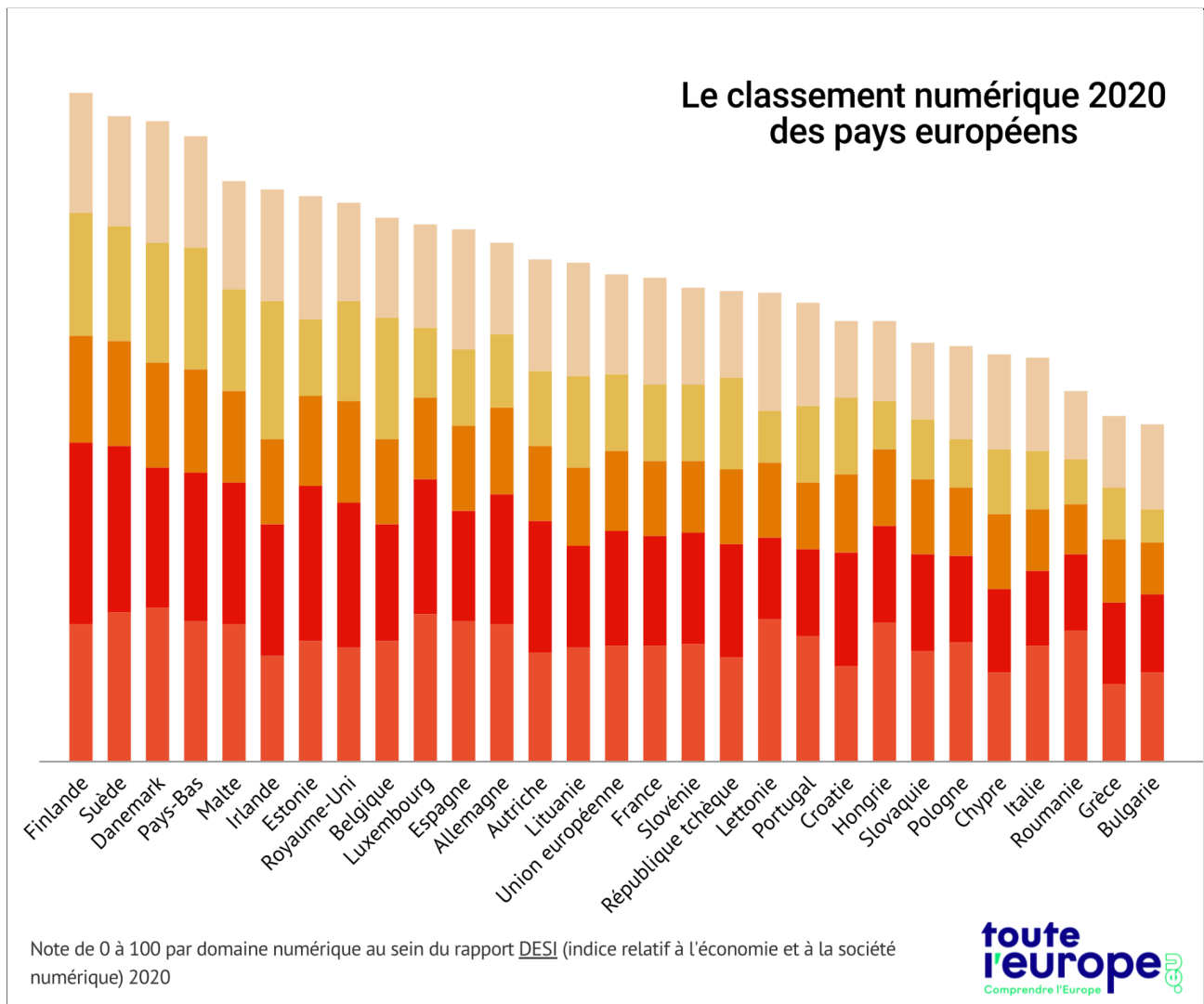
## Des barrières à l'entrée ?

### La digitalisation de la société française.

Il est intéressant de noter que la digitalisation de la société française est bien loin dans les classements. Dans le rapport DESI 2020, basé sur des données collectées en 2019, La France occupe quant à elle la quinzième position (52,2), légèrement sous la moyenne de l'UE (52,6) en raison de contre-performances dans le domaine de l'utilisation d'internet par les citoyens et d'une plus faible part de personnes aux compétences numériques avancées que ses voisins.

L'Open Banking se heurterait-il à une réticence culturelle des français à utiliser internet et notamment pour ses services financiers. Cela pourrait expliquer la passivité des épargnants en laissant leur argent sur leurs comptes courants, plutôt que de se familiariser avec les nouvelles technologies et applications.

# L'épargnant français, est-il passif ?



Source: Commission Européenne

## L'Open Banking, oui mais.

D'ailleurs, peut-on leur en vouloir ? Est-ce que les banques domestiques n'encouragent pas ce genre d'attitude ?

En septembre 2021, dans un entretien aux « Echos », Nicolas Théry, qui préside la Fédération bancaire française (FBF) expliquait « ne pas croire » en l'accès libre des fintechs aux données bancaires (« open banking ») instauré par une réglementation européenne de 2018. Il dénonçait ainsi l'une des évolutions clefs du secteur de ces dernières années : la possibilité offerte - depuis une réglementation européenne de 2018 - à des acteurs non bancaires d'accéder aux données des clients des banques (avec leur accord) pour créer de nouveaux services. « La réglementation peut parfois être absurde », insistait le patron de la FBF en référence à ce texte connu par les professionnels du secteur sous le nom de « DSP2 » .

Même si depuis, tous les acteurs se sont accordés sur les avantages de cette réglementation et de mettre en place un marché unique européen des services bancaires et financiers, il n'empêche que certains acteurs peuvent faire jouer la montre et/ou mettre des bâtons dans les roues pour maintenir leur place concurrentielle.

A tel point, qu'en tant qu'épargnant et détenteur du compte bancaire, on peut parfois se demander si on est vraiment propriétaire de son argent. A titre d'illustration:

- Pourquoi devrions-nous être plafonnés dans le montant des virements bancaires que nous instruisons depuis nos applications bancaires? Le risque de fraude, est-il justifié avec toutes les

# L'épargnant français, est-il passif ?

---

innovations pour renforcer la sécurité des données et d'identification comme la double authentification, l'identité digitale, la confirmation par sms etc...

- Pourquoi justifier auprès de la banque émettrice la raison d'un virement, lui-même instruit depuis l'application bancaire de cette même banque? D'autant plus si nous sommes aussi le détenteur du compte destinataire ? N'en revient-il pas à la banque réceptrice de justifier la source des fonds ?

Ces propos n'engagent que son auteur. N'hésitez pas à me contacter pour échanger davantage sur ces sujets.

**Emmanuel Rodriguez | DG - Country Manager - France**  
**Raisin GmbH | Schleisische Str. 33/34 | 10997 Berlin | Germany**  
**Raisin France SAS | 21 Bld Haussmann | 75009 Paris | France**

Phone: +33 6 43 77 54 29

[emmanuel.rodriquez@raisin.com](mailto:emmanuel.rodriquez@raisin.com)